



Union Tunisienne De Solidarité Sociale
Bureau d'Ordre Central

02 JUIN 2022

Départ

Numéro: 442

AVIS PUBLIC

SELECTION DE DEUX EXPERTS

Pour la réalisation des activités des ateliers créatifs

PROJET

**Les Boutiques de l'Artisans du Futur. Construisons Artisans Digitals
(CO-ART)**

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

CodeCUPI79E19000540002

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet CO-ART (projet exonéré) a été approuvé pour un montant total de huit cent soixante milles cinq euros et 46 centimes (860 005,46¹ Euros) pour la période de 36 mois à partir du mois d'Août 2020.

Le budget total des coûts directs éligibles de l'UTSS, Partenaire 2 du projet est cent soixante quatorze milles huit cent trente euros **174.830,00 €**.

Les 02 experts : **01 expert en Innovation/design graphique et 01 expert en communication** désirant participer au présent avis sont invités à consulter le texte de l'avis public qui décrit les conditions générales et spécifiques et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des demandes.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'UTSS dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :





Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS)

Adresse : 01 Rue de l'Assistance, Cité El khadra, 1003 Tunis.

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Sélection d'un expert Pour la réalisation des activités des ateliers créatifs dans le cadre du projet : Les Boutiques de l'Artisans du Futur. Construisons Artisans Digitaux(CO-ART) Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

CodeCUPI79E19000540002

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

Les soumissionnaires intéressés par cet avis seront invités à envoyer leurs dossiers de candidatures par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'UTSS contre décharge et ce, au plus tard le 20/06/2022 à 16H 45, soit le dernier délai de réception des dossiers et ceci pour des raisons d'urgence et pour accomplir l'activité dans des plus brefs délais .Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute demande parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Les honoraires des deux experts sont fixés au seuil des coûts directs éligibles inscrits au budget du partenaire 2 UTSS qui est égal à sept milles euros **7.000,00€** toutes taxes comprises soit 3.500,00€ par expert.

Le paiement sera fait par virement bancaire en Dinar Tunisien.

Les soumissionnaires retenus seront invités à signer un contrat de prestation de service avec le partenaire 2 du projet Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).

Le Directeur Général l'UTSS



HAJJI Mounir

